



Cabinet Avocats Chakour
Lawyers Firm

RECOUVREMENT

Le Cabinet CHAKOURI agit efficacement en matière de recouvrement de créances, reconnaissances de dette, chèques impayés, effets de commerce impayés, charges locatives,...

A l'appui des procédures diligentées pour le recouvrement des créances, nous opérons toutes saisies utiles (salaires, mobilières, immobilières, ...) et mettons l'ensemble de nos moyens en œuvre pour la localisation physique des débiteurs qui n'ont pas d'adresse connue ainsi que pour localiser leurs biens immobiliers ou mobiliers afin de garantir le paiement des créances.

Le problème se pose souvent que l'Avocat a entre ses mains un jugement en paiement mais qui ne lui est d'aucune utilité, faute de pouvoir procéder à son exécution, et ce, pour différentes raisons.

C'est pour cela qu'il y a tout un travail à effectuer autour de la procédure en recouvrement proprement dite afin de mettre toutes les chances du côté du créancier afin qu'il récupère sa créance.